



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chirurgiens-dentistes

Question écrite n° 103761

## Texte de la question

Mme Béatrice Pavy attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la problématique de la répartition géographique des professionnels de santé libéraux, et plus particulièrement sur la pénurie de chirurgiens-dentistes qui affecte les zones rurales. Les chiffres publiés par l'observatoire régional de la santé en Pays-de-la-Loire, ainsi que le rapport 2010 de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) laissent apparaître que la Sarthe compte parmi les départements où la densité de chirurgiens-dentistes est la plus faible : avec 41 pour 100 000 habitants, soit une densité de 38 % inférieure à la moyenne nationale. De plus, pour ce département qui connaît une baisse constante du nombre de chirurgiens-dentistes depuis 2004, la tendance s'aggrave en raison du départ à la retraite de nombreux praticiens (55 % d'entre eux sont âgés de plus de 50 ans). L'augmentation du *numerus clausus* à compter de 2008 semble insuffisante pour répondre aux besoins de ces territoires qui connaissent une crise profonde du nombre de chirurgiens-dentistes et qui peinent à attirer de jeunes praticiens. Par ailleurs, il s'avère que les coûts d'installations de ces derniers sont de plus en plus conséquents, avec la nécessité d'investissements matériels dans des plateaux techniques lourds et indispensables sans qu'aucune mesure incitative ne leur soit proposée. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'elle entend mettre en oeuvre afin d'inciter les chirurgiens-dentistes à s'installer en zones rurales et de pallier au déséquilibre démographique qui touche cette profession.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Béatrice Pavy](#)

**Circonscription :** Sarthe (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103761

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mars 2011, page 3020

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)